



## AVANTAGES CONSTITUER UNE SCI ??

Par **TATI0501**, le **10/01/2014** à **13:02**

bONJOUR

J'aimerais avoir vos conseils pour élaborer une sci k variable.

Cette SCI serait constituée de 3 associés :

- moi même en qualité de gérante
  - ma fille née le 04.04.2004
  - mon fils née le 07.08.2013
- (répartition des parts a définir)

Je suis propriétaire d'une maison dans le 89 ( héritage) d'une valeur de 200 000 à 230 000 e dont j'aimerais intégré à une SCI (non crée à ce jour). Cette maison est en location (bail meublés)

533 euros mensuel

Je suis également accédant à la propriété dans le 78 dont j'ai un prêt d' environ de 1200e que j'aimerais intégrer également a la sci. Et relouer pour 880 euros mensuel à moi même

Le but étant de limiter au niveau de la succession s'il m'arrivait quelquechose, et pouvoir dans le futur, augmenter les parts de mes enfants (selon réglementation en vigueur)

De plus cela me permettra je pense d'équilibrer les rentrées et sorties de la sci.

EST CE REALISABLE ?

EST CE LEGAL ?

EST CE LE PLUS AVANTAGEUX ?

Par **domat**, le **10/01/2014** à **14:13**

bjr,

les associés d'une sci étant indéfiniment responsables des dettes de la société, il peut être dangereux que les mineurs soient associés dans une sci.

il faut donc protéger l'associé mineur et l'autorisation des juges des tutelles est souvent sollicitée.

pour le reste une sci reste une société avec ses obligations (budget, assemblée générale) et ne doit pas être une société fictive.

cdt